



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 20/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 18

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

M. BETHUNE Christian, Mme BONNET Lucie, M. COLLOMBET Cyril, Mme COMBEDIMANCHE Lucie, Mme DESBOS-THEURET Jessica, M. DEVISE Michaël, M. DEVISE Stéphane, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GUILLAUME Kévin, Mme HEBRARD Magali, Mme LIONNETON Leslie, M. MATA-VERSET Michaël, M. PACCOUD François, Mme PRAS Aurélie, Mme SAHMAN Virginie, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion, M. VERCASSON Christophe

Procuration(s) :

Mme DE TORRES Carole donne pouvoir à Mme SAHMAN Virginie

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DE TORRES Carole

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. COLLOMBET Cyril

Numéro interne de l'acte : 2026-14

Objet : ELECTION DU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

CONSIDERANT que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Madame Magali HEBRARD - 15 (quinze) voix

Madame Magali HEBRARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance
M. COLLOMBET Cyril



La Maire,
Mme Magali HEBRARD

